



Mairie de
GARGAS

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT
ARRÊTÉ DU MAIRE**

Objet : Taxi – Autorisation n° 3 – Location emplacement

Le maire de la commune de GARGAS,

Vu le code des transports ;

Vu le décret n° 95-935 du 17 août 1995 modifié portant application de la loi 95-66 du 20 janvier 1995 ;

Vu le code général des collectivités locales et notamment les articles L.2212-1 et L.2213 ;

Vu le décret n° 86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petite remise ;

Vu l'arrêté en date du 05 janvier 1987 portant règlement de stationnement et de circulation voitures de place ou taxis sur la commune de Gargas ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} juillet 2018, délivrant un permis de stationner à Monsieur SAINT-MARTIN Frédéric, SARL TAXI DES OCRES FRED, sur la commune de Gargas, emplacement n° 3 ;

Considérant que Monsieur SAINT-MARTIN Frédéric, SARL TAXI DES OCRES FRED est autorisé à stationner sur la commune de Gargas et que cette autorisation sera exploitée par Monsieur PETOT Frédéric, SAS TAXI FRED ET PHILIPPE,

Considérant que Monsieur PETOT Frédéric est titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi et de l'attestation de visite médicale,

Considérant que l'intéressé remplit les conditions nécessaires ;

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation de stationnement des taxis de la commune de Gargas n°3 délivrée à Monsieur SAINT-MARTIN Frédéric, SARL TAXI DES OCRES FRED sera exploitée par Monsieur PETOT Frédéric, SAS TAXI FRED ET PHILIPPE.

Article 2 : L'exploitation de cette autorisation se fera avec le véhicule immatriculé FP-650-VL de marque SKODA Kodiahq sport line.

Article 3 : Il est précisé que le contrat de location prendra effet le 1^{er} juillet 2022 pour se terminer au 30 juin 2023.

Article 4 : la redevance de stationnement est fixée à 91.47 €, payable au 1^{er} janvier de chaque année.

Article 5 : Madame le Maire, Monsieur le directeur général des services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Vaucluse et notifié à l'intéressé.

Fait à Gargas,
Le 21 juillet 2022

Le Maire

Laurence LE ROY



Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le 26/07/2022

ID : 084-218400471-20220721-022R21072022-AR